

16.06.2009 - 12:17 Uhr

Les Églises réformées de Suisse soutiennent l'EPER, leur oeuvre d'entraide

Zürich (ots) -

L'EPER (Entraide Protestante Suisse) se réjouit du soutien que lui ont apporté le Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) et l'Assemblée des délégués. Durant la séance de l'Assemblée d'aujourd'hui, ces instances ont en effet confirmé en termes très clairs être aux côtés de leur oeuvre d'entraide, exprimant leur confiance dans le Conseil de fondation et les collaborateurs de l'EPER. L'arrière-plan des débats était la discussion de la «Pétition pour une EPER politiquement engagée et prophétique», remise la veille au Conseil de la FEPS et au Conseil de Fondation de l'EPER.

Le Conseil et l'Assemblée des délégués ont clairement fait observer que le reproche des pétitionnaires selon lequel l'EPER serait dépourvue de profil et uniquement orientée vers la croissance ne repose sur rien. Le Conseil souligne de plus que «la dimension politique fait partie intégrante du travail concret accompli dans les projets de l'EPER et doit le rester. Dans ce sens, l'exigence des pétitionnaires est satisfaite par le mandat confié à l'EPER». Comme oeuvre d'entraide, l'EPER est ancrée dans les Églises et s'exprime de façon profilée sur les thèmes sociaux et de politique de développement. Dans ces domaines, elle tire en premier lieu sa légitimité de ses projets concrets. L'EPER n'a donc connu aucun changement de cap: elle remplit depuis de nombreuses années les mêmes mandats que lui confie l'Assemblée des délégués de la FEPS. L'engagement et la défense des droits des personnes défavorisées et dans le besoin restera le coeur de l'action de l'EPER. A l'instar de plusieurs Églises cantonales, le représentant de l'Église saint-galloise s'est exclamé: «laissons les nombreuses personnes engagées sur le terrain et dans le Conseil de fondation faire leur travail. (...) Nous nous tenons sans réserve aux côtés de notre oeuvre d'entraide».

En outre, le Conseil de la FEPS rejette le soupçon d'une incompatibilité entre engagement dans l'économie et engagement au sein du Conseil de fondation de l'EPER. Bien plus, il estime qu'une pareille affirmation «part d'un status confessionis éthique qui ne prend pas en compte ni n'accepte la décision et l'action individuelle de l'être humain. (...) Le Conseil s'oppose catégoriquement à ce que l'on empêche des personnes de collaborer au Conseil de fondation d'une oeuvre d'entraide d'une Église multitudiniste pour des raisons exclusivement liées à leur environnement professionnel et idéologique». En rapport avec ce point, l'EPER rappelle de plus que, en tant qu'organisation certifiée selon les normes du NPO-Code (Code de bonne gouvernance des ONG suisses), il est clairement réglé qu'un membre de Conseil doit se retirer s'il devait se trouver dans un conflit d'intérêt.

L'EPER réitère sa volonté de dialogue avec les Églises membres et les paroisses. Elle s'efforcera, sur la base de sa stratégie 2008-2012, de rendre justice aux représentations variées du lien entre elle et les Églises ainsi que de son orientation prophétique.

Contact:

Claude Ruey

Président du Conseil de Fondation de l'EPER

Mobile: +41/79/210'84'13

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000081/100585170> abgerufen werden.